



AVANCEMENT MANDIBULAIRE **ET CROISSANCE**

Lors de la consultation orthodontique, le dentiste a procédé au diagnostic. Suite aux résultats obtenus, nous avons pu établir qu'il y avait un retard de croissance de la mandibule. Un traitement de phase 1 vous a alors été présenté pour votre enfant. Nous vous avons suggéré le port d'un appareil d'avancement mandibulaire afin d'en stimuler la croissance.

PHASE DE MAINTIEN

Suite à la phase 1, une phase de maintien sera nécessaire pour conserver ce qui a été obtenu lors du traitement. Cette phase consiste à porter un appareil de soir et de nuit pour une période variant entre 3 mois et 1 an. Le type d'appareil sera décidé seulement à la fin de la phase 1 par le dentiste.

PHASE 2

Vous devez savoir qu'avec les appareils, nous ne modifions pas le patron de croissance, nous ne faisons que pallier aux retards. Puisque votre enfant sera en croissance même après le traitement de phase 1, le dentiste réévaluera de façon régulière cette croissance. Il se peut qu'à un moment donné le dentiste diagnostique un nouveau retard de la mandibule. On vous recommandera alors un nouvel appareil d'avancement mandibulaire suivi d'un traitement de broches si nécessaire.

N'hésitez jamais à nous appeler si vous avez des questions !

L'équipe du centre dentaire